

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 23 - 26 octobre 2000

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Point 3 de l'ordre du
jour

Pour information

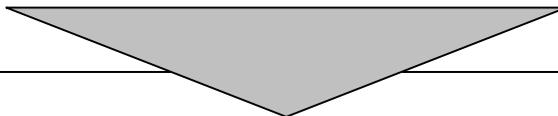


Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2000/3-C
28 septembre 2000
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSUMÉ DE LA PRÉSIDENTE DE LA DEUXIÈME CONSULTATION SUR LES QUESTIONS HUMANITAIRES— CONTEXTES DE DÉPLACEMENTS: PROBLÈMES ET EXPÉRIENCES

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

| | | |
|--|-----------------|-------------------|
| Directeur, Division des stratégies et des politiques (SP): | Mme D. Spearman | tel.: 066513-2600 |
|--|-----------------|-------------------|

| | | |
|---|--------------|-------------------|
| Conseiller principal, Service des politiques (SPP): | Mme D. Hines | tel.: 066513-2233 |
|---|--------------|-------------------|

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Contexte

1. Le 16 mars 2000, en réponse à la demande faite par le Conseil d'administration qu'une consultation soit organisée sur la formulation de la politique générale en la matière, le PAM a tenu une consultation informelle sur les contextes de déplacements de personnes. Lors de cette réunion, puis d'une deuxième réunion d'information informelle tenue le 5 mai 2000, des observations ont été sollicitées au sujet de la première version du document de travail intitulé "*Examen, par le PAM, de la situation des PDI: Atteindre les populations dans des contextes de déplacements*", lequel proposait des éléments pour une politique et une stratégie du PAM concernant les contextes de déplacements et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI). Par la suite, les membres ont demandé à ce que ce document soit révisé pour être réexaminé à l'occasion d'une deuxième consultation. Le document révisé, à savoir la Version III et ses deux annexes, a été examiné lors de la consultation tenue le 8 septembre 2000. Ont pris part à la réunion 72 membres, dont 32 sont intervenus.

Questions débattues

2. Les membres ont noté les efforts fournis par le secrétariat pour réviser le document conformément aux opinions précédemment exprimées. Il a été convenu que le PAM devrait continuer d'améliorer l'efficacité et l'impact de ses activités pour le compte des PDI. Les questions ci-après ont occupé une place centrale dans les débats:
 - **Souveraineté:** il a été réaffirmé que le PAM devait respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats. Plusieurs membres ont cité la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies comme constituant la base à la fourniture d'aide humanitaire.
 - **Protection:** les questions relatives à la protection sont complexes, une distinction devant être faite entre d'une part ceux qui sont responsables d'apporter protection et assistance, et d'autre part les moyens par lesquels la protection et l'assistance sont réalisées. La responsabilité de protéger les PDI incombe aux gouvernements nationaux.
3. Les aspects opérationnels ci-après ont été accueillis positivement:
 - **Coordination:** l'approche fondée sur la collaboration a été approuvée, vu qu'aucune institution ne peut, seule, répondre pleinement aux besoins des personnes déplacées. Une coopération accrue avec les autorités nationales et locales, avec les ONG et la société civile a aussi été jugée essentielle.
 - **Ciblage et insécurité alimentaire:** un accord général s'est manifesté en ce qui concerne un ciblage essentiellement axé sur l'insécurité alimentaire, plutôt que sur les PDI en tant que groupe.
 - **Enfants et autres groupes vulnérables:** il a été suggéré de mettre davantage l'accent sur les besoins spéciaux des enfants, en raison de leurs besoins nutritionnels et éducatifs particuliers.
 - **Approche cas par cas:** chaque situation de déplacement étant spécifique, les membres sont convenus que les besoins devaient être évalués et la marche à suivre être définie cas par cas.
 - **Orientation à plus long terme:** l'importance de solutions à plus long terme aux situations de déplacement et de la liaison avec les institutions d'investissement a été soulignée.



Actions consécutive

4. Le groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) a énoncé sa position; cette déclaration a été notée et sera mise à la disposition des membres. Les autres groupes régionaux ont été invités à présenter leurs vues par écrit au Secrétariat afin d'aider celui-ci à préparer la prochaine version du document.
5. L'opinion des membres sur la question continue d'évoluer. Un document d'orientation sera soumis au Conseil d'administration à une date ultérieure.

